



Belvaux/Sanem, le 10 septembre 2025

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de modification non-substantielle suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur: **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGORA SARL & CIE, SECS**
Objet: **modification des conditions de l'autorisation (I/03/0400), Section A d'Esch-Nord, Commune d'Esch-sur-Alzette**
Classe : **I**
N° Dossier : **I/24/0377**

La soussignée, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché **du 10 septembre 2025 au 25 septembre 2025 inclus**.

Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz